



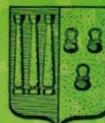
Guide des aînés Rixensart 2018



RIXENSART



ROBIÈRES



GENVAL

Appartements au cœur des **PAPETERIES DE GENVAL** avec services à la carte et espaces communs



Services à partir de 40€ /mois pour 1 personne

ou 70€/mois pour 2 personnes.



**GRANDS ESPACES COMMUNS : 2 SALONS, BAR, RESTAURANT,
JARDIN SUSPENDU, SALLE TV, SALLE DE YOGA ET FITNESS**

À LOUER	OU	À VENDRE
Appartement 1 ch. 67m ² + terrasse		
À.p.d. 700 €/mois + charges de 163 € (Espaces communs, chauffage, eau chaude, conciergerie 24/24 et 7/7)		À.p.d. 225.000 € hors frais et TVA
Appartement 2 ch. 98m ² + terrasse		
À.p.d. 910 €/mois + charges de 238 € (Espaces communs, chauffage, eau chaude, conciergerie 24/24 et 7/7)		À.p.d. 293.000 € hors frais et TVA

Permanence et visite des lieux sur place :
chaque mardi et mercredi de 10.30 à 12.30 ou sur RDV !



T. +32 [0]2 652 38 38
www.venturi.be



T. +32 [0]10 23 87 00
www.hendrix.be

□
Av. Fr. Roosevelt 124
1330 Rixensart



**Infos et visites
virtuelles sur lesite**

www.levaldelasne.com

- TABLE DES MATIÈRES -

Editorial	p5	4.4 Centres Médicaux et	
Présentation par le CCCA	p5	Hôpitaux Régionaux	p16
		4.5 Mutuelles	p16
1. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)		5. Bien-être	
1.1 Missions	p8	5.1 Télévigilance	p17
1.2 Composition	p8	5.2 Animaux de compagnie	p17
2. Administration communale		5.3 Loisirs et culture	p17
2.1 La maison communale	p9	5.3.1 Associations des aînés	p17
2.2 Les services communaux	p9	5.3.2 Autres associations	p18
3. Centre Public d'Action Sociale (CPAS)		5.3.3 Cultes et laïcité	p20
3.1 Mission	p12	5.3.4 Bibliothèques	p20
3.2 Services sociaux	p12	5.3.5 Centres culturels	p21
3.3 Maison de repos et de soins « le val du héron »	p12	5.3.6 Musées	p21
3.4 Centre de jour « l'olivier »	p12	5.3.7 Syndicat d'initiative	p21
4. Santé		5.3.8 Sports et détente	p21
4.1 Aides et soins à domicile	p13	5.3.9 Formation des aînés	p22
4.1.1 CPAS	p13	5.4 Respect seniors	p22
4.1.2 Équipes de soins à domicile	p13	5.5 Aides administratives	p22
4.1.3 Agence locale pour l'emploi (A.L.E.)	p13	5.5.1 Service social de la commune	p22
4.1.4 Titres services	p14	5.5.2 Conservation des documents administratifs	p22
4.1.5 Aidants proches	p14	6. Sécurité	
4.2. Handicaps et personnes à mobilité réduite (PMR)	p14	6.1 Police	p24
4.2.1 Service social communal	p14	6.2 Infractions	p24
4.2.2 AVIQ (agence pour une vie de qualité)	p14	6.3 Alarmes	p24
4.2.3 Croix-rouge	p14	6.4 Prévention	p24
4.2.4 Mutuelles	p14	6.5 Arnaques, vols par ruse	p24
4.3 Aides médicales	p15	7. Logement	
4.3.1 Actions préventives	p15	7.1 Primes, réductions, allocations	p25
4.3.2 Dossier médical global (DMG)	p15	7.1.1 Primes à l'adaptation du logement	p25
4.3.3 Vaccinations	p15	7.1.2 Fonds social du chauffage	p25
4.3.4 Alzheimer	p15	7.1.3 Intervention dans les frais de téléphone et de sécurité vigilance	p25
		7.2 Logements et hébergements	p25

721	Logements sociaux à Rixensart	p25
	- CPAS	
	- Commune	
	- Logements de transit et d'insertion	
722	Maisons de repos privées	p26
723	Seniories	p26
724	Services d'accompagnement	p26
	- Senoah asbl	
	- Solival asbl	

8. Mobilité

8.1	Transports offerts par le CPAS	
	- taxi social	p27
8.2	Entraide et dépannage	p27
8.3	Transports en commun	p27
8.4	Équipes d'entraide Brabant Wallon asbl	p27
8.5	Transports offerts par les mutuelles	p27
8.6	Vélo électrique	p27

9. Pensions

9.1	Pensions de retraite, de survie	p28
9.2	GRAPA - garantie de revenus aux personnes âgées	p28
9.3	Bim - bénéficiaire de l'intervention majorée	p28

10. Environnement

10.1	Déchets et encombrants	p29
10.2	Délinquance environnementale	p29
10.3	Économies d'énergie	p29

11. Fin de vie

11.1	Dispositions de succession	p30
	- Héritage	
	- Contrat de mariage	
	- Donations et autres libéralités	
	- Testament	
	- Assurance-vie ou assurance-décès	
	- Décès	
11.2	Dernières volontés	p31
	- Association pour le droit de mourir dans la dignité asbl	
	- Soins palliatifs	
	- Euthanasie	
	- Don d'organe	
	- Don du corps à la science	
11.3	Modes de sépultures	p33
	- Inhumation	
	- Crémation	
	- Dispersion des cendres	
	- Colombarium	
11.4	Entreprises funéraires	p33
12. Que faire en cas de ?		p34
	- Témoin d'un acte suspect	
	- Tapage de voisinage	
	- Odeurs suspectes ou dérangeantes	
	- Incivilités	
	- Dégradation de l'environnement	
	- Perte ou vol	

Numéros urgents et utiles

Edition XL Communication

Réalisation :

XL Communication SPRL
 Europe - Drève G. Fache, 3 - 7700 Mouscron
 Tél.: 056/39.24.60 - Fax : 056/84.50.94
 E-mail : contact@xlcom.biz

Imprimé en BELGIQUE sur FSC sans chlore - 78356



INDEX

A	AIDANTS	16, 17, 18	I	INFIRMIÈRES	14
	AIDES	9, 13, 14, 16, 17, 24, 26		INFRACTIONS	26
	ALARMES	26	L	LOGEMENT	9, 10, 13, 14, 19, 21, 25, 27, 28
	A.L.E.	14	M	MOBILITÉ	10, 16, 29
	ALZHEIMER	17, 18		MAISONS DE REPOS	10, 28
	ANIMAUX	19, 35		MUSIQUE	20
	ARNAQUES, VOL	16		MUTUELLES	16, 18, 29
	ASSOCIATIONS	17, 19, 20	P	PENSIONS	30
B	BIBLIOTHÈQUES	22		POLICE	26
	BIM	27, 30		PRÊTS	10, 16, 31
C	CCCA	8, 19		PRIMES	10, 27, 26, 29, 31
	CENTRES	13, 23	R	REPAS	13, 14, 21
	CHAUFFAGE	27, 31		RESPECT SENIORS	24, 31
	CIMETIÈRES	10, 33	S	SANTÉ	9, 14, 16
	CONSERVATION	24		SENIORIES	28
	CPAS	12, 13		SENOAH	28
	CROIX ROUGE	14		SÉPULTURES	35
	CULTE ET LAÏCITÉ	22		SERVICES COMMUNAUX	9, 10, 13, 31
D	DÉCÈS	10, 30, 31, 32, 33		SOINS PALLIATIFS	33, 34
	DECHETS	9, 10, 29		SOLIVAL	28
	DETTES	12		SPORTS	11, 23
	DONS	10, 33		SUCCESSION	32
	DOSSIER MÉDIAL GLOBAL	15	T	TAXI SOCIAL	29
E	ÉNERGIE	10, 13, 27, 31		TÉLÉVIGILANCE	19
	ENTRAIDE	29		TITRES SERVICES	16
	ENVIRONNEMENT	9, 10, 31, 34		TRANSPORTS	29
	EUTHANASIE	10, 32, 33	U	URGENCES	37
F	FORMATION	20, 24	V	VACCINATIONS	17
	FUNÉRAILLES	35		VÉLO	16, 29
G	GRAPA	30			
H	HANDICAPS	9, 13, 14, 16, 27			
	HÔPITAUX	18			



OPTICIEN - OPTOMETRISTE srl

Rue Boisacq, 10 - 1330 RIXENSART - Tél.: 02/652 27 19
opticiengervy@gmail.com - www.opticien-gervy.be

Spécialiste des verres progressifs et double-foyers

CHOISISSEZ VOTRE AVANTAGE

**2^{ème} monture+ verres correcteurs loin ou près à 1 €
ou REMISE 10% SUR ACHAT MONTURES + VERRES**

Depuis 20 ans à votre service !

Un accueil attentionné par un professionnel

Ma-Ven: 9h-12h30 - 14h-18h30 • Sa: 9h30-12h30 - 14h-17h

- **Parascolaire**
- **Aéroports**
- **Sorties nocturnes**
- **Séniors**

Réservez vite vos places

www.sam-drive.be

Renseignements: **sam@sam-drive.be - Tél.: 02/880 32 72**

ÉDITORIAL

Madame, Monsieur,

Pour que les Aînés de notre belle commune de Rixensart soient plus épanouis encore et leurs attentes encore mieux rencontrées, le Conseil communal a décidé l'année dernière de créer une Commission Communale Consultative des Aînés ou CCCA.

Cette structure est bien évidemment animée par les Aînés de notre commune eux-mêmes afin d'améliorer leur bien-être et leur qualité de vie.

L'un de leurs objectifs concerne l'amélioration de la « communication » vers les Seniors (et leurs proches). C'est ainsi que l'idée de mise à jour d'un « Guide des Aînés » version 2018 est apparue. Outre une série d'informations utiles, ce « Guide 2018 » recense des clubs, des organismes, des associations, etc. qui proposent des services ou activités susceptibles de concerner et d'intéresser les Seniors. Il n'a toutefois pas la prétention d'être exhaustif et ne manquera pas de s'enrichir au fil de ses prochaines éditions.

Ce guide a été conçu et réalisé dans le but d'aider et de conseiller les Seniors en leur fournissant des renseignements et informations répondant aux questions, besoins ou difficultés qu'ils pourraient rencontrer au quotidien.

Seuls, nous n'aurions pas pu réaliser ce projet qui nous tenait à cœur. Aussi, nous souhaitons clôturer cet édito en remerciant les membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés et tout particulièrement ceux d'entre eux qui sont actifs au sein de la « Commission Communication », ainsi que les services sociaux, tant communaux que du CPAS.

Etant et restant à votre disposition,

Gaëtan PIRART,
Président du CPAS en charge des Aînés.

Patricia LEBON,
Bourgmestre.

PRÉSENTATION PAR LE CCCA

Cette brochure a été réalisée par le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA) de Rixensart sous le patronage de l'échevinat des Aînés. Elle est destinée aux aînés de l'entité afin de leur fournir un maximum d'informations utiles les concernant spécifiquement, et cela en un seul document. Nous vous invitons à le parcourir et à le conserver soigneusement.

Nous sommes conscients que ce document est perfectible. Ainsi, toutes les remarques constructives sont les bienvenues auprès du CCCA dont les coordonnées sont disponibles dans ce guide.

Nous remercions les membres du CCCA qui ont participé activement à sa mise en œuvre, en particulier, Daniel Vincent, Président du groupe de travail, Daniel Lenaerts et Monique D'haeyere.

Daniel Vanderstichelen
Président du CCCA



LE CENACLE

A LOUER

Appartements de standing avec services dans un parc privatif de 2,5 hectares au cœur de La Hulpe.



www.lecenacle.be

La vie en toute sérénité et en toute sécurité en gardant son indépendance.



- Services hôteliers de haute qualité avec réception, restaurant, conciergerie, salle de jeux, salle de fitness, salle multimédia, potager, piste de pétanque.
- Activités diverses à la carte : tournois de bridge, visites culturelles, conférences, concerts, fitness ...



Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h30 à 17h, samedi : 11h30 à 15h
ou sur rendez-vous.

Rue Pierre Broodcoorens 46D – 1310 La Hulpe
Tél 0470/11.12.22 - 02/633.33.22 - info@2dlife.be

1. CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS (CCCA)

1.1 MISSIONS

Le CCCA a été institué par le Conseil Communal du 24 février 2016.

On entend par « aîné(e) » toute personne âgée de 55 ans et plus.

Il est composé de 15 membres effectifs avec voix délibérative et de maximum 15 membres suppléants, tous habitants de la commune; leur mandat se calque sur la législature en cours.

Il se réunit au moins 4 fois par an.

Grâce à ce Conseil, les Aînés pourront être mieux entendus à Rixensart.

Ses missions sont entre autres :

- Examiner la situation des aînés d'un point de vue moral, matériel et culturel;
- Contribuer à la valorisation des aînés;
- Leur fournir l'occasion de s'exprimer;
- Leur offrir aussi l'opportunité de se rencontrer dans un esprit convivial et constructif;
- Guider le Conseil communal sur les questions relatives aux politiques et programmes en faveur des aînés.

3 commissions ont été créées :

- La Commission Bien-être et mobilité (CBM) présidée par M. Daniel LENAERTS
- La Commission Loisirs et Culture (CLC) présidée par Mme Dominique DAGLINCKX
- La Commission Communication (CCOM) présidée par M. Daniel VINCENT

1.2 COMPOSITION

Président : VANDERSTICHELEN Daniel :
0493/07.29.70

d.21.21.0591@gmail.com

Vice-Président : VINCENT Daniel :
0472/48.35.01

d.incent@skynet.be - Eneo Rixensart

Secrétaire : DAGLINCKX Dominique :
0486/61.75.18

dominique.daglinckx@gmail.com

Trésorier : LENAERTS Daniel :
0497/41.22.66

daniel.lenaerts@gmail.com

Membres :

DE FORNEL Marie-Elina

La Pétanque Senior - Effectif

D'HAERYERE Monique - *Effectif*

D'HOORE Jeannine Eneo Genval
Suppléante

DE POORTER Raymond

Les Joyeux Seniors - Suppléant

DE VILLE Andrée

Les Aînés Actifs - Effectif

GOOSSENS Eliane

Les Joyeux Seniors - Effectif

LHOST Anne

Les Aînés Actifs - Suppléante

TIBAUX Eliane Eneo Genval

Effectif

TOUSSAINT Suzanne

Effectif

VAN de WERVE Véronique

Effectif

Le CCCA est votre interlocuteur. N'hésitez pas à nous contacter via le Bureau directeur ou par e-mail CCCA@rixensart.be.

2. ADMINISTRATION COMMUNALE

21 MAISON COMMUNALE

Avenue de Mérode, 75 - 1330 Rixensart
Renseignements généraux : 02/634.21.21
Fax. : 02/652.10.30
info@rixensart.be - www.Rixensart.be

22 SERVICES COMMUNAUX

• SERVICE SOCIAL COMMUNAL

- reçoit sur rendez-vous tous les jours de la semaine ou lors de permanences du mardi au vendredi de 9h00 à 11h00; une visite à domicile peut être organisée sur demande.

Actions :

Aide individuelle et guidance psychosociale
Aide aux pensionnés et personnes âgées
Aide aux personnes handicapées
Aide en matière de législation sociale
Aide en matière de logement

Contact :

Le secrétariat est disponible tous les jours de 9h00 à 16h00
02/634.21.65 - social@rixensart.be

Mais aussi :

- Des jours de sensibilisation à la santé sont organisées de manière ponctuelle, annoncées dans le Rixensart Info et sur www.Rixensart.be
- L'école des consommateurs, en partenariat avec D'clic, propose d'apprendre les ficelles pour une meilleure gestion de votre budget et de votre vie quotidienne.
Chaque mois, un vendredi après-midi, de septembre à juin, un thème touchant de près ou de loin à la consommation est abordé.
Toute personne est la bienvenue, sans inscription préalable, participation gratuite
Information via Rixensart Info

- Une permanence Sour'Dimension fonctionne pour toute personne rencontrant des problèmes d'audition et/ou communiquant en langue des signes; le service s'adapte au besoin et à la demande.
Cédrine Delforge : 0479/40.00.24

• SERVICE D'CLIC

Est un service social pluridisciplinaire qui se veut proche des habitants au travers d'actions concrètes telles que : plaines de vacances, jardins de quartier, ateliers adultes, aires de jeux, culture pour tous, logement de transit et d'insertion, accompagnement social ...

Le service est en recherche constante de volontaires pour aider dans la remédiation scolaire (enfants et adolescents) et l'encadrement des cours d'alphabétisation/FLE.

Si vous souhaitez proposer un peu de votre temps, votre engagement apportera un soutien inestimable aux enfants, jeunes et adultes ! Cet engagement est la clé de D'clic.
Contact : 02 651 16 80.
E-mail : dclic@rixensart.be

• ENVIRONNEMENT

Délinquance environnementale

Mission : constater des problèmes de sécurité et de nuisances : pollutions (hydrocarbures, rivières, égouttage,...); dépôts clandestins (encombrants, poubelles non conformes,...); petits déchets (absence de poubelle publique, sensibilisation, avertissements,...); végétation qui dépasse sur la voie publique (passage étroit ou impossible, danger); conflits de voisinage; stérilisation de chats errants 02/634.35.68 ou 0474/05.36.67.

agent.constatateur@rixensart.be

Administration communale

Matières environnementales

Mission : Protection du patrimoine naturel, gestion optimisée des déchets

Services : Information et sensibilisation dans les domaines de l'eau, air, rivières, zones naturelles, déchets, permis d'environnement

Eco-conseillère :

02/634.35.77 - eco-conseil@rixensart.be

ou

02/634.35.55 - melanie.marion@rixensart.be

• ÉTAT CIVIL

Services :

Cimetière. Cohabitation légale. Décès. Divorce. Euthanasie. Généalogie. Loi sur la transmission du nom. Mariage. Naissance. Nationalité.

Contact : 02/634.21.60 ou 02/634.21.61

Fax 02/653.45.11

population.etatcivil@rixensart.be

• FINANCES

Services :

Réclamations. Budget et comptes. Missions comptabilité. Recettes. Gestion des flux financiers. Taxes commerciales.

Contact : 02/634.21.40

finances@rixensart.be

• LOCATION DE SALLES ET PRÊT DE MATÉRIEL

Services :

Location de locaux communaux pour les fêtes, banquets, réceptions, séminaires, conférences, etc. Matériel pour l'organisation de fêtes.

Contact :

Location salles : 02/634.35.75

locations.salles@rixensart.be

Prêt de matériel : 02/634.35.74

pret.materiel@rixensart.be

• LOGEMENT

Services : Primes à l'isolation thermique, conseils pour réaliser des économies d'énergie ou informations relatives aux énergies renouvelables.

Contact : 02/634.21.51

valentine.demerode@rixensart.be

Eco-passeur-conseil en énergie

• MOBILITÉ

Mission : Utilisation privative de la voie publique. Sécurité routière. Transports en commun. Zones bleues et stationnement.

Contact : 02/634.35.64

mobilite@rixensart.be

• POPULATION

Services et contacts :

• Général : 02/634.21.60 ou

02/634.21.61 - population@rixensart.be

• Passeports et permis de conduire :
02/634.21.71

• Changement de résidence, de domicile :
02/634.21.77

• Population : Carte d'identité. Copies conformes. Demande de carte de stationnement. Demande de renseignements pour autrui. Don d'organes. Déclaration d'euthanasie, Signatures et légalisation.

02/634.21.72 - 02/634.21.76

population@rixensart.be

• RÉGIE FONCIÈRE

Services : Mise à disposition des citoyens des logements à loyer modéré. Son parc immobilier comporte actuellement un peu plus de 70 logements répartis sur les sites de Rosières et Genval

Contact : 02/634.21.58 le matin uniquement

- valerie.adam@rixensart.be

• SPORTS (Complexe sportif)

Services : Diverses disciplines

Contact : 02/654.00.65

info.sports@rixensart.be

• TRAVAUX

Mission : Gestion des marchés : chaussées, trottoirs, égouttage et assurer les entretiens; propreté publique; signalisation; ordonnance de police.

Contact : 02/652.13.30

travaux@rixensart.be.

• URBANISME

Mission : Construction d'une véranda. Abattage d'arbres. Changement d'affectation. Construction de minime importance. Construction d'une habitation et transformation. Demande de permis d'urbanisme soumis à enquête publique. Construction d'une piscine non couverte.

Contact : 02/654.16.50

urbanisme@rixensart.be



Appareils auditifs toutes marques

Essais sans engagement

Appareils discrets et performants

Bouchons sur mesure

Sébastien Tastenhoye

Audiologiste diplômé

Rue de Nivelles 95

B-1300 Wavre

(face au centre médical)

Tél. : 010 24 54 88

Fax : 010 22 30 51

e-mail : tastenhoye@skynet.be

Sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Fermé le mardi matin et le vendredi matin

MOVING STORE

ACCESSOIRES • VETEMENTS • DIETETIQUES
RÉPARATIONS & RÉGLAGES TOUTES MARQUES
CANNONDALE - SPECIALIZED - TREK - DIAMOND - VIPER ...

VENEZ TESTER NOS VÉLOS ÉLECTRIQUE !

322, chaussée de Louvain • 1300 WAVRE • Tél. : 010.24.13.96 • E-mail : info@movingstore.be

3. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (CPAS)

Rue de Messe, 9 - 1330 Rixensart
Administration-Président : 02/655.14.00

3.1 MISSION

Les CPAS ont pour mission de garantir à tous des conditions de vie conformes à la dignité humaine. A cette fin, ils proposent un large éventail d'aides sociales auxquelles les citoyens de la Commune peuvent faire appel sous certaines conditions. Ces demandes d'aide sont examinées par un Travailleur Social, puis sont approuvées ou non par le Conseil de l'Action sociale du CPAS.

3.2 SERVICES SOCIAUX

- Service social général : Demandes d'aides (financière, psychologique, etc,..) - 02/655.14.00
- Service d'aide aux familles : Exécution de tâches familiales et ménagères - 02/655.14.20
- Service des repas à domicile : Livraison de repas chauds à domicile (potage, plat et dessert) 02/655.14.09

- Service de médiation de dettes : Recherche de solutions pour résoudre des situations d'endettement - 02/655.14.31
- Service « énergie » : Demande d'aides énergétiques (allocations de chauffage, conseils pour choisir le bon fournisseur) - 02/655.14.22
- La cellule « logement » : Assure la gestion d'un parc de 46 logements à destination des personnes âgées et/ou handicapées; il se compose de flats, de maisonnettes d'une ou deux chambres, d'appartements.

Pour une demande, il est nécessaire de s'inscrire car l'attribution se fait sur base d'une liste d'attente - 02/655.14.09

3.3 MAISON DE REPOS ET DE SOINS « LE VAL DU HERON »

Maison de Repos de 85 pensionnaires dont 45 lits de qualification Maison de Repos et de Soins et un lit court séjour. Personnel qualifié, confort et convivialité. - 02/654.12.00

3.4 CENTRE DE JOUR « L'OLIVIER »

Centre de jour qui accueille, pour une ou plusieurs journées par semaine, des aînés ayant des difficultés cognitives et/ou sociales.

Objectif : Donner la possibilité de vivre à la maison, tout en rencontrant d'autres personnes et en proposant des activités adaptées en fonction des besoins et attentes - 02/654.12.00



Infirmiers conventionnés
Nous sommes disponibles
7 J/7 - 24h/24

Soins d'hygiène (toilettes)
Soins palliatifs
Injections - Prise de sang
Pansements - Diabète Etc...

Votre santé, notre priorité
Soins à Domicile
Des Soins De Rêve

Soins infirmiers à domicile par une équipe professionnelle.
Appelez-nous!!!
010/43.91.26 ou 0483/29.29.74
contact@DesSoinsDeReve.be www.DesSoinsDeReve.be

4. SANTÉ

Notre souhait est de rester vivre chez soi le plus longtemps possible dans des conditions de vie agréables. Mais au fur et à mesure de l'avancée en âge et dans des situations de perte d'autonomie, les besoins d'aides vont grandissant. C'est pourquoi le soutien des personnes, en particulier des personnes vulnérables, est un objectif prioritaire en matière de SANTÉ.

41 AIDES ET SOINS A DOMICILE

En vivant le plus longtemps possible chez soi, les difficultés de l'âge peuvent poser de nombreux problèmes : déplacements, courses ménagères, préparation de repas, travaux de nettoyage dans les pièces occupées, ... et nécessiter des besoins : soins à domicile, location de matériel, obtenir une infirmière, un garde malade. Il existe aujourd'hui, dans notre commune, les ORGANISMES ET INSTITUTIONS D'AIDE suivants, auxquels vous pouvez faire appel en fonction de vos besoins.

41.1 LE CPAS

- **AIDES FAMILIALES** pour les personnes âgées qui en font la demande - 02/655.14.20

viviane.dock@rixensart.be

Permanences : lundi et vendredi de 9h30 à 11h30 et mercredi de 14h00 à 16h00

- **REPAS CHAUDS** comprenant un potage, un plat et un dessert - 02/655.14.09

La reconnaissance du CPAS en tant qu' « initiative de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale » lui permet de proposer deux autres services :

- **TAXI SOCIAL (VOIR 8.1)** - 02/655.14.09.

- **L'IDESS : SERVICE ESPACES VERTS et PETITS BRICOLAGES** ou Brico-dépannage
Services : prise en charge de petits travaux de réparation du logement et d'entretien des espaces verts et de l'habitat
Contact : 02/655.14.09.

41.2 LES ÉQUIPES DE SOINS A DOMICILE

- **AIDE ET SOINS À DOMICILE**
(Mutualité chrétienne - CARITAS)
010/81.21.98 - contact@asdbw.be

- **COSEDI BRABANT WALLON**
(Mutualité libérale)
Rue des Déportés, 31-33 - 1300 Wavre
010/24.51.53
soins.a.domicile@mut403.be

- **CSD - CENTRALE DES SERVICES À DOMICILE** (Mutualité socialiste -SOLIDARIS)
Chaussée de Bruxelles, 5 - 1300 Wavre
010/84.96.40 - csdbrwallon@solidaris.be

- **I.C.R. SOINS A DOMICILE**
02/652.48.98-0498/76.00.25
i.c.r.sprl@gmail.com

- **INFIRMIÈRES - ALLO SOINS INFI**
(Annik Delhière)
0475/53.90.75 - allosoinsinfi@gmail.com

- **PARTENAMUT** (Mutualité libre)
02/549.76.70 - dap@partenamut.be

- **SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX AINÉS** de l'Intercommunale Sociale du Brabant Wallon
Contact : 081/62 27 54 ou 081/62 27 55 ou 0473/92 42 77
www.isbw.be - safa@isbw.be

41.3 L'AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (A.L.E.)

- a pour mission d'organiser et de contrôler, en collaboration avec l'Office National de l'Emploi, des activités non rencontrées par les circuits de travail réguliers;
- permet de bénéficier d'une aide à domicile pour : petits travaux de jardinage, petites réparations, surveillance et soins aux animaux pendant l'absence du propriétaire, assistance des personnes malades ou handicapées.

- le paiement se fait avec des chèques ALE qui se commandent auprès de l'ALE
- une partie du montant des chèques donne lieu à une déduction fiscale.

Contact : 02/654.29.35

4.14 LES TITRES SERVICES

- Moyen de paiement subventionné par la Région wallonne qui permet de payer une prestation de travaux ou de services de proximité : aide-ménagères, nettoyage, vitres, repassage, raccommodage, courses ménagères.
- Pour s'en procurer, s'inscrire auprès de SODEXO : www.titresservices.be
- Une partie du montant des titres-services utilisés donne lieu à une déduction fiscale.

4.15 LES AIDANTS PROCHES

- Les Aidants proches sont ces personnes qui consacrent une partie de leur temps libre à venir en aide à un proche en perte d'autonomie : un enfant, un frère, une mère, un ami...
- Ils sont représentés en Wallonie par l'ASBL AIDANTS PROCHES qui fournit la « Carte d'urgence Aidant proche » qui comprend la Carte d'urgence Aidant proche et la Carte d'urgence Personne aidée qui reprennent les coordonnées des parties concernées.
- Assumer un tel rôle peut avoir des répercussions importantes sur la vie et la santé
- Information : www.aidants-proches.be
- Des mutuelles proposent un accompagnement et des avantages aux aidants proches reconnus : location de matériel, conseils d'ergothérapeutes, soutien d'une assistante sociale, coordination d'aides et de soins à domicile.
- Information : auprès du service social de votre mutuelle.

42 HANDICAPS ET PERSONNES A Mobilité Réduite (PMR)

4.21 LE SERVICE SOCIAL COMMUNAL

dispose d'assistantes sociales qui peuvent vous informer sur vos droits pour vous aider dans vos démarches afin de demander la reconnaissance de handicap par la Direction Générale du Service Public Fédéral Sécurité Sociale. Pour bénéficier des différents avantages :

- carte de stationnement
- avantages fiscaux et sociaux, par exemple : exonération de la redevance TV
- allocation de remplacement de revenu et d'intégration (pour les personnes de 21 à 65 ans)
- allocation pour l'aide aux personnes âgées de plus de 65 ans (APA) - 02/634.21.63

4.22 L'AVIQ (EXAWIPH)

L'AGENCE POUR UNE VIE DE QUALITÉ

Intervient dans le coût d'aménagement, d'aides matérielles et de certaines prestations de service pour les bénéficiaires handicapés âgés de moins de 65 ans

Bureau régional : 010/43.51.60

br.ottignies@aviq.be

4.23 LA CROIX-ROUGE

Prêt de matériel sanitaire : béquilles, déambulateurs, lits électriques, vélos d'appartement,...

- Rue de Franquénies, 10 - 1341 Mousty - 010/41.88.66

Jours ouvrables de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

- Rue des Combattants, 133 - 1310 La Hulpe 02/653.85.94

Du lundi au vendredi de 8h30 à 9h30

4.24 LES MUTUELLES

peuvent aussi fournir des informations, des conseils et des services.

4.3 LES AIDES MÉDICALES

4.3.1 ACTIONS PRÉVENTIVES

- Evitez de fumer
- N'abusez pas d'alcool
- Mangez modérément et de façon équilibrée
- Buvez - au moins 1,5 litre d'eau par jour
- Complétez votre alimentation par des apports de vitamines
- Contrôlez votre consommation de médicaments et ne les utilisez que sur prescription médicale
- Respectez vos rythmes propres et veillez à vous détendre régulièrement
- Marchez, faites de l'exercice, si possible, une fois par semaine.

Des examens préventifs simples peuvent s'avérer intéressants :

- Contrôle du poids, de la tension artérielle, du taux de graisse dans le sang
- Examen de la peau
- Détection des problèmes de vue, d'ouïe, dépistage du cancer.

En cas de doute, n'hésitez pas à en parler à votre médecin.

4.3.2 DOSSIER MÉDICAL GLOBAL (DMG)

- Quel que soit l'âge, il peut être demandé auprès de votre médecin généraliste.
- Il centralise toutes les données médicales vous concernant (prises de sang, radiographies, vaccinations, hospitalisations, ...).
- Il améliore la qualité des soins et donne droit aux avantages suivants :
 - Une réduction est accordée par votre mutualité sur la partie qui est financièrement à votre charge (consultations et visites à domicile).
- La centralisation des données médicales évitera des examens inutiles.
- Les frais d'ouverture et de gestion sont entièrement remboursés par votre mutuelle.

4.3.3 VACCINATIONS

Il est recommandé aux personnes âgées de se faire vacciner contre :

- la GRIPPE : le vaccin protège contre la maladie mais son efficacité est surtout appréciée en terme de réduction des complications. Un rappel est nécessaire chaque année; une campagne de sensibilisation nous le rappelle.
- le PNEUMOCOQUE qui est responsable d'infections telles que pneumonie, méningite, otite, sinusite, bronchite aiguë. Le vaccin protège contre la maladie et les infections graves.
- le TETANOS : toutes les blessures peuvent être à l'origine du tétanos, soit en jardinant, en bricolant, en marchant ou en faisant du sport. Le vaccin est recommandé peu importe l'âge. Un rappel est nécessaire tous les 10 ans.
- En prévision de VOYAGES A L'ETRANGER, il est utile de vérifier votre état vaccinal et interroger votre médecin sur les recommandations en vigueur pour les pays de votre destination.

4.3.4 ALZHEIMER

Pour faire face à la maladie d'Alzheimer qui connaît un développement important, il existe 3 associations :

- La LIGUE ALZHEIMER ASBL est une association d'information et de soutien pour toute personne concernée par la maladie d'Alzheimer (et démences apparentées) : patients, aidants proches et professionnels.

Elle propose un réseau d'aides concrètes et d'information en Wallonie et à Bruxelles : Alzheimer Cafés, conférences, formations, écoute via un numéro d'appel gratuit 0800 15 225, service documentation et bien d'autres choses.

Infos : 04/229.58.10

www.alzheimer.be

Santé

- **ALZHEIMER BELGIQUE ASBL** est à l'écoute des malades et de leur famille 24H/24 & 7J/7 pour toute la Belgique - 02/428.28.19
www.alzheimerbelgique.be

- **BALUCHON ALZHEIMER BELGIQUE ASBL** procure un répit et un accompagnement aux aidants proches du malade sans avoir à déplacer la personne touchée hors de son milieu de vie; (le) la baluchonneuse reste jour et nuit au domicile, 24H/24 & 7J/7.
Infos: 02/673.75.00
www.baluchon-alzheimer.be

4.4 LES CENTRES MÉDICAUX ET HÔPITAUX RÉGIONAUX

- **CLINIQUE SAINT PIERRE** :
Avenue Reine Fabiola, 9 - 1340 Ottignies
010/43.72.11

- **CENTRE DE MEDECINE SPECIALISEE DE LA HULPE** :
Avenue Justice Broquet, 2a - 1310 La Hulpe
02/653.09.32

- **CENTRE Médical Rixensart MEDIRIX**:
Rue de Messe, 1a - 1330 Rixensart
02/653.80.59

- **CENTRE Médical DE WAVRE** :
Rue du Pont St Jean, 2 - 1300 Wavre
010/23.29.10

- **CENTRE D'OSTEOPATHIE & THERAPIE ALTERNATIVE - COTA**:
Avenue de Merode, 12 - 1330 Rixensart
02/653.54.02

- **CENTRE DE RADIOLOGIE DE Rixensart**
Avenue J. Kennedy, 5 - 1330 Rixensart
02/653.80.59

- **CHIREC - HOPITAL DE BRAINE-L'ALLEUD - WATERLOO** :
Rue Wayez, 35 - 1420 Braine-l'Alleud
02/434.91.11

- **POLYCLINIQUE DU BOIS DE LA PIERRE**
Chaussée de Namur, 201 - 1300 Wavre
010/88.21.12

4.5 LES MUTUELLES À RIXENSART

- **MUTUALITE CHRETIENNE DU BRABANT WALLON (CARITAS)**
Rue des Combattant, 119, 1310 LA HULPE
02/654.16.96
brabant.wallon@mc.be

- **MUTUALITE LIBRE (PARTENAMUT)**
Avenue Georges Marchal, 10 - 1330 Rixensart -
02/44.44.111

- **MUTUALITE SOCIALISTE DU BRABANT WALLON (SOLIDARIS)**
Avenue de Mérode 50 - 1330 Rixensart
02/653.07.46



Pour vos tartes et gâteaux de tradition

6, avenue de Mérode - RIXENSART

Tél.: 02/653 68 98 - www.patisserie-demaret.be



5. BIEN-ÊTRE

5.1 TÉLÉVIGILANCE

- Ce service peut être obtenu auprès de votre mutuelle aux mêmes contacts que pour les aides familiales.
- La Province du Brabant wallon octroie une aide financière aux personnes âgées de 75 ans ayant droit au tarif social téléphone et qui ont le statut « d'isolé » pour :
- les frais de placement et d'abonnement du téléphone
- les frais de placement et d'abonnement du système de sécurité vigilance.

Service de la Cohésion sociale et du Logement :
Parc des Collines - Avenue Einstein, 2
1300 Wavre - 010/23.63.75
logement@brabantwallon.be

5.2 ANIMAUX DE COMPAGNIE

- Les animaux de compagnie sont un remède contre la solitude et une source de bonheur.
- Il convient cependant de veiller à leur nourriture, à leurs soins quotidiens mais aussi à leur placement en cas d'absence.
- Si l'on doit entrer en maison de repos, il faut aussi s'assurer que celle-ci les accepte.
- Avant d'en adopter, nous recommandons donc de prendre conseil auprès des proches voire d'un vétérinaire.

5.3 LOISIRS ETCULTURE

5.3.1 ASSOCIATIONS DES AÎNÉS

LA MAISON DES AÎNÉS :

Espace de rencontre pour seniors sous l'égide du CCCA (Conseil Consultatif Communal des Aînés). Lieu d'activité de différentes associations.

Renseignements auprès du CCCA -
0493/07.29.70 (Président)
- 0486/61.75.18 (Secrétaire).

ABP :

Loisirs pour moins valides
Activités : Ecole Sainte Agnès
Rue des Ecoles, 26 - 1330 Rixensart
02/653.37.41
claudine_rausens@hotmail.com

LES AÎNÉS ACTIFS :

Activités pour seniors : scrabble, tricot, aqua-
relle, conversation anglaise, philatélie.
Une après-midi par mois pour malvoyants, ex-
cursions et conférences.
Annuellement : barbecue, brocante, marché
de Noël - 010/24.10.27 ou 0474/60.93.93
www.lesainesactifs.be

L'AMITIÉ DE BOURGEOIS

1er et 3ème mercredis de 13h00 à 17h00 à
LEUR ABRI : après-midis récréatifs
Excursions 1 à 3 fois par an
02/654.10.74 ou 02/653.01.46
vangalderm@yahoo.fr

ENEO AMICALE DE GENVAL :

Mouvement social pour les Aînés.
Aquagym, yoga, gymnastique, marche, ping-
pong, danses folkloriques
Après-midis récréatifs, ateliers d'écriture,
peinture, dessin, scrapbooking, informatique,
échecs, scrabble, conversations anglaise, espa-
gnole et néerlandaise, patchwork, voyages et
conférences.
www.eneo.be - 0497/19.88.15
tib.el@skynet.be

ENEO AMICALE DE RIXENSART :

Mouvement social pour les Aînés.
Après-midis récréatifs tous les mardis à la Mai-
son des Aînés, jeux de cartes tous les jeudis,
marche nordique tous les lundis, voyages et
visites, chorale « Les Cœurs Joyeux » tous les
lundis d'octobre à décembre et de mars à juin à
l'Académie de Musique.
www.eneo.be - 010/41.32.45
m.jouret@skynet.be

Bien-être

LES JOYEUX SENIORS :

Gymnastique les lundis de 14h00 à 15h00 et jeudis de 9h30 à 10h30, aquagym les lundis de 16h00 à 16h45, marche : un dimanche par mois, excursions, dîners.

0476/610 604 - eliane.a.goossens@gmail.com

Pétanque tous les jeudis à 14h00 à Genval et bowling tous les vendredis à 1 h30 à Gembloux. 010/41.56.06

CLUB PETANQUE SENIOR GENVAL :

Pétanque tous les mardis, vendredis et dimanches à 13h30 à Genval

010/41.32.45 - medefornel@yahoo.fr

532 AUTRES ASSOCIATIONS

ACADEMIE DE RIXENSART : formation musicale, arts de la parole, théâtre, danse
02/652 00 09 - info@academie-Rixensart.be

ALTER MÉDIATION :

Centre de Médiation Familiale situé à Genval.
Contact : 0478/390.348 ou 0495/ 214.117.
E-mail : info@altermediation.be.
www.altermediation.be

ACTIV'DOG : activités assistées par chiens (notamment pour les personnes âgées)
Contact : 02/653 44 64 ou 0475/917 180.

E-mail : info@activedog.be.
www.activedog.be

ATELIERS LITTÉRAIRES DU ROMAN PAÏS : Espace de rencontre d'écrivains, poètes et conteurs.

www.maisonlitteraire.be

BELGIAN SENIOR CONSULTANTS WALLO-NIE asbl : groupe de consultants seniors qui mettent bénévolement leur expérience pratique au service des autres.

Contact : Paul Jacques. 0491/98 74 64.
www.bscrw.be

CERCLE D'ECHEC :

Rencontre les lundis à 20h, au local du Tir à l'Arc, rue Auguste Lannoye 32 à 1332 Genval.
www.echecs-Rixensart.be

CERCLE DES TIREURS A L'ARC à la Perche verticale ou tir à l'oiseau :
Rue Auguste Lannoye 32 à 1332 Genval.
Président : Jean-Claude Verbois.
0477/78.30.68

CERCLE FERROVIAIRE DE Rixensart : chemins de fer réels et miniatures.

Contact : 02/653 07 58
cfrixensart@gmail.com.
www.cfrixensart.be

CERCLE ROYAL HORTICOLE & COIN DE TERRE DE Rixensart :

Président : René Rees.
02/653 98 87
E-mail : rene.rees4406@gmail.com

CHORALE LES CŒURS JOYEUX :

Chorale des Aînés.
Contact : Daniel Vincent.
02/653 52 49
E-mail : d.vincent@skynet.be.

CHORALE LES CHŒURS DE FROIDMONT :

- Paroisse Saint-Etienne : Martine Dorval.
02/656.15.28 ou 0479/420.482
- Paroisse Sainte-Croix :
Paul Chaidron. 02/653.56.53

CHORALE L'ECHO DU LAC :

chœur polyphonique de Genval.
Présidente : Monic Vézina. 02/653 70 16
E-mail : monic.tito@scarlet.be.

CHORALE LA GUITARELLE :

Présidente : Annie-Simal-Lebailly.
02/653 19 47 - www.laguitarelle.org

CINÉ-CLUB DE Rixensart :

Projection de films en version originale sous-titrée.

Place Communale 38 à 1332 Genval.

Contact : 02/654.10.49.

CINÉMA : Ciné-Centre avenue de Mérode 91, 1330 Rixensart .

Contact par e-mail : cinecentre@skynet.be

CONFRÉRIE du TIRE-BOUCHON et de la TARTE du VI PAURIN : aide aux enfants en difficulté et l'association Handi-Rando
Contact : 010/41 73 49 ou 0495/93 21 72 ou 0499/32 14 42

E-mail : jcleveau@yahoo.fr

www.handi-rando.com

FIFTY-ONE CLUB RIXENSART : dans l'es-time, l'amitié, la tolérance parrainer et guider des loisirs pour servir la communauté.

Contact : Monique Cordier. 0473/575788

E-mail : moniquecordier41@gmail.com

GENEARIX : cercle de Généalogie de Rixensart; recherche en généalogie.

02/652 25 53 - 0475/295 338

genearix@skynet.be - www.genearix.org

HISTOIRE ET PATRIMOINE :

Assurer la protection et la valorisation du patrimoine wallon et en informer le public.

02/653 41 57 - 0476/941 723

hommes.patrimoine@scarlet.be

LA TRISKEL : atelier de poterie et de céramique intergénérationnel.

0476/268 010 - info@latriskel.be

LEBOURGEOISASBL : aide et/ou réalise le rêve de personnes âgées.

0475/489 699

alain.decastiaux@gmail.com

LES ATELIERS DU BAILLOIS :

Dessiner, créer: matin + stages, visites d'expositions.

0478/546 972

francoise.huetdubuisson@gmail.com

MJC Rixensart : promotion des cultures et des formes d'art portées par les jeunes;

lieu social où l'on se rencontre à l'accueil
02/653 56 67 - mjcRixensart@gmail.com

NATAGORA : association nature (observations d'oiseaux et restaurations de biotopes).

0485/146 947 - julien.taymans@natagora.be

www.natagora.be

ORDRE BRASSICOLE ET GOUSTEUX DE GENVAL-LES-EAUX : au secours des enfants malades et handicapés et promotion de produits gastronomiques du terroir.

0479/374 295 - obgg@hotmail.fr

www.obgg.be

OBJECTIF Rixensart : plate-forme internet de découverte photographique de Rixensart;

objectif.Rixensart@gmail.com

objectif.Rixensart.skynetblogs.be

POINTCULTURE : prêt de médias sonores.

02/737 18 11, le mardi de 10 à 16h

emmanuelle.dejaiffe@pointculture.be

www.pointculture.be

RESTO-RENCONTRE : table d'hôtes à (re) découvrir; ouvert à tous, tous les jours de 12 à

14h hors congés scolaires, réservation obligatoire pour les jours avec repas chaud

33, av de Mérode

02/653 61 28 ou 02/653 24 30

RETRO Rixensart : plateforme internet de découverte d'images et photos anciennes de tout Rixensart.

eric.de.sejournet@gmail.com

Bien-être

SELERI : Système convivial de troc et d'échanges de biens et services .
02/653 9908 - infoseleri@gmail.com
<http://seleri.be/>

SOCIÉTÉ ST VINCENT DE PAUL : Aide morale, alimentaire et/ou vestimentaire.
02/653 55 08 - svp190@vincentdepaul.be

VINS DE GENVAL :
Vigne et vins au «Beau Site» à Genval .
0475/934 685 - vinsdegenval@gmail.com

VISAGES DE Rixensart : plateforme d'information du monde associatif de Rixensart.; eric.de.sejournet@gmail.com

533 CULTES ET LAÏCITE

A.L.R. : ACTION LAÏQUE Rixensart : promotion de la Laïcité pour une société juste, progressive et fraternelle, liberté de pensée et de son expression.
0476/769 768 - alr.Rixensart@gmail.com

MONASTÈRE DE L'ALLIANCE :
rue du Monastère 82 - 1330 Rixensart.
Messe : sem. : 8h30, dim. : 9h
Contact : 02/652 06 01
monastere@monastererixensart.be
Accueil: 02/633 48 50
accueil@monastereRixensart.be
www.monastererixensart.be

PAROISSE ST ETIENNE : Ferme de Froidmont, chemin du Meunier, 40 - 1330 Rixensart.
Messes : Dim. 11h15 , 18h30.
02/655 01 11
saintetienne.saintecroix@gmmail.com
www.paroisse.be

PAROISSE STE CROIX :
38 rue de l'Eglise 32, 1330 Rixensart
Messes : sam. 18h, dim. 9h45
02/655 01 11

PAROISSE ST FRANÇOIS- XAVIER :
place Cardinal Mercier 30A - 1330 Rixensart.
Messes : sam. 18h, dim. 10h;
02/653 75 70 - 0479/23 15 12

PAROISSE ST SIXTE :
place Communale 36 - 1332 Genval .
Messe : sam. 18h30, dim. 10h30
02/653 63 24 - 0476/95 42 45
paroissesaintsixte@hotmail.com

PAROISSE ST PIERRE :
rue de la Station 30 - 1332 Genval.
Messes : sam. 18h, dim. 10h;
02/653 84 32 - 0474/34 89 77
www.genvalsaintpierre.org

PAROISSE ST ANDRÉ :
rue du Bois Bosquet 2 - 1331 Rosières.
Messes : dim. 10h; 02/655 80 23

EGLISE PROTESTANTE DE Rixensart :
rue Haute 26 A - 1330 Rixensart
02/652 26 11 ou 02/653 44 20
www.egliseprotestante-rixensart.be

EGLISE BAPTISTE BIBLIQUE DE RIXENSART : avenue de Mérode, 2
1330 Rixensart - 0497/21 93 31

DOJO ZEN DE Rixensart (Temple Bouddhiste) : Maison Rosiéroise, rue du Bois Bosquet 11 - 1331 Rosières;
0470/826 222 ou 0497/662 637.

534 BIBLIOTHÈQUES

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE :
Place Communale 1 - 1332 Genval.
02/653 40 47 - genval@bibliorix.be

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE FRANÇOIS DE TROYER : rue A Croy , 2 - 1330 Rixensart.
02/652 27 36 - detroyer@biblorix.be

BIBLIOTHÈQUE DE FROIDMONT :
 Ferme de Froidmont, chemin du Meunier, 40B
 1330 Rixensart
 02/653 82 45 - froidmont@bibliorix.be

535 CENTRES CULTURELS

a) GENVAL :

• CENTRE CULTUREL DE Rixensart :
 Spectacles, théâtre, expos, conférences, rencontres, ciné exploration du monde, cinéclub.
 Place communale 38. Genval
 02/653 61 23 - info@ccrixensart.be

• LES COMPAGNONS DU FLETRY :
 troupe de Théâtre, av. des Combattants 14,
 1332 Genval - 02/653 24 44.

b) RIXENSART :

• CENTRE CULTUREL ET SOCIAL
 DE FROIDMONT:
 Activités hebdomadaire , location de salle,
 réunions de clubs
 - Club ferroviaire de Rixensart chemin du
 Meunier , Ferme de Froidmont
 - Club La Palette Joyeuse : Tennis de table ,
 activité pour seniors.
 02/653 82 55 (fait partie de E.N.E.O Sport)

536 MUSÉES

• MUSÉE DU TIR À L'ARC:
 Rue A Lanoye 32 , 1332 Genval :
 les jeudis de 19h à 20h
 0477/78.30.68
syndicatinitiative@base.be
www.si-rixensart.be

537 SYNDICAT D'INITIATIVE

(avenue du Lac)
 Renseignements à la bibliothèque communale :
 mardis et vendredis de 9h à 13h.
 Contacts : 02/653.69.37
 Mobile : 0477/78.30.68
syndicatinitiative@base.be
www.si-rixensart.be

538 SPORTS ET DÉTENTE

La santé est le capital le plus précieux. Déjà, dans l'antiquité, les célèbres médecins Hippocrate et Galien recommandaient une alimentation saine et des activités physiques pour préserver ce capital.

Donc, rien que tel que de faire du jardinage, de faire ses courses à pieds dans le quartier ou de se déplacer à vélo, quitte à se faire aider par un moteur électrique. La marche permet de découvrir les nombreux sentiers de Rixensart ainsi que les plus beaux paysages de Belgique et du monde entier.

Pour rester jeunes, les aînés de Rixensart peuvent aussi fréquenter la piscine, ou utiliser les divers équipements sportifs qui disposent de plusieurs salles, terrains de sport et courts de tennis.

Voir : www.rixensart.be/vivre-a-rixensart/sports

De nombreuses associations et clubs sont ouverts aux aînés, notamment pour : la gymnastique, le tennis de table, le yoga, la randonnée, le cyclotourisme, la danse, le tir à l'arc... Certaines associations ciblent plus particulièrement les aînés, notamment les suivantes :

• CENTRE DE RÉADAPTATION SPORTIVE POUR CARDIAQUES D'OTTIGNIES :
 gymnastique donnée par des kinésistes spécialisés, volley, stretching, badminton
 0475/63 85 88 - www.cardiobw.be

• ENEO : aquagym, danses folkloriques, gymnastique, marche nordique, ping-pong, randonnées, yoga (02/653 20 58)

• LES JOYEUX SENIORS : gymnastique, aquagym, marche, pétanque, net-volley, bowling (0476/61 06 04)

• MARCHEZNORDIQUE.BE : marche nordique (0485/46.60.72)
www.marcheznordique.be

• UDA : éducation physique, marche et randonnées, marche nordique, conscientisation corporelle.
010/47 41 96 et 02/764 46 95
www.universitedesaines.be

5.39 FORMATION POUR LES AINÉS

- TOUTES LES UNIVERSITÉS permettent de s'inscrire comme élève libre sous conditions.

- UNIVERSITÉ DES AINÉS (UDA)
Sentier du Gorla, 8-1
1348 Louvain-la Neuve
010/47.41.81 - www.universitedesaines.be

- UNIVERSITÉ-INTER-AGE DEL'ULB (CEPULB)
CP 160/14, Avenue Franklin Roosevelt, 50
1050 Bruxelles
02/650.24.26 (de 9h00 à 12h00)
www.ulb.ac.be/cepulb

5.4 RESPECT SENIORS

Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés

- Maltraiter : C'est, d'une façon générale, commettre des actes qui provoquent des torts importants sur les plans physique, financier, psychologique, civique ou social à une personne vulnérable. Il peut aussi s'agir d'un manque d'aides ou de soins dans la vie quotidienne.
- Elle permet de signaler à des professionnels, en toute confidentialité, des cas de maltraitance.
- Un suivi des dossiers est assuré.

Numéro gratuit : 0800/30.330 du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00

www.respectseniors.be
Antenne régionale B.W. : 02/387.59.00
brabant.wallon@respectseniors.be

5.5 AIDES ADMINISTRATIVES

5.5.1 SERVICE SOCIAL DE LA COMMUNE

Le Service social est en mesure de vous aider dans toutes vos démarches administratives en matière de pensions, déclarations fiscales, contributions, assurances, mutuelles,...

5.5.2 CONSERVATION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS CINQ ANS MINIMUM

- Pour les salaires, pécules de vacances, primes de fin d'année, indemnités dues par l'employeur et préavis.
- Pour les allocations familiales, allocations de chômage, allocations de maladie, pensions.
- Pour les paiements des rentes alimentaires, étant entendu que les actes prévoyant ces rentes (jugement, acte notarié ou convention) doivent être conservés au moins cinq ans à partir de la dernière échéance.
- Pour les taxes de circulation et TV.
- Pour les paiements de loyers, étant entendu que pour la convention de bail, les états des lieux, garantie bancaire, lettre de renon, le délai de cinq ans se calcule à partir de la fin du bail.
- Pour les primes d'assurance et dossiers de sinistres.
- Pour les mensualités de remboursement d'un prêt.
- Pour les honoraires des professions libérales (médecins, architectes, avocats, notaires, ...).
- Pour les extraits de compte sauf ceux relatifs à des paiements spéciaux (donations, remboursements du capital d'un prêt, ...).

- Pour les factures de téléphone, gaz, électricité, internet, GSM, télédistribution...).
- Pour les documents et justifications relatifs à l'impôt des personnes physiques.

DIX ANS MINIMUM

- Pour le remboursement du capital d'un prêt.
- Pour les contrats avec les entrepreneurs et architectes, étant entendu que les plans peuvent être très utiles plus tard pour des transformations ou retrouver des conduites ou égouts.
- Pour les équipements et appareils.

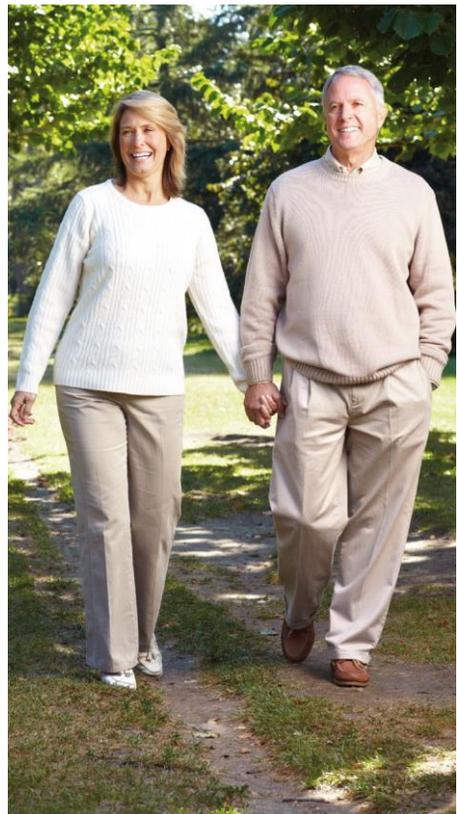
Avertissement

Les délais de prescription sont très variables d'un cas particulier à l'autre et peuvent aller de 6 mois à 30 ans. Il faut être aussi attentif au point de départ des délais de prescription. Il y a donc lieu de s'informer chaque fois qu'un problème se présente.

TOUJOURS

- Carnet de mariage
- Actes notariés (achats immobiliers, partages, prêts hypothécaires...)
- Plans du logement
- Factures et estimations des bijoux de grande valeur
- Contrats d'achat et certificats d'authenticité d'œuvres d'art et antiquités.

Astuce : Les actes notariés sont une des sources possibles pour des recherches généalogiques.




Home Béthanie
Maison de repos
et de soins

Accueille vos aînés dans un cadre
verdoyant et familial

Pour nous contacter ou nous visiter:
02/655 00 70
Rue Bois Pirart, 127
GENVAL

6. LA SÉCURITÉ

61 POLICE

• COMMISSARIAT CENTRAL

Route de Genval, 157-159 - 1380 Lasne
02/651.11.11 - En cas d'urgence : 101

• DIVISION DE RIXENSART

Avenue de Mérode, 77 - 1330 Rixensart
02/651.11.70
du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h00

• INSPECTEURS DE QUARTIER

02/651.11.11 - du lundi au vendredi entre
8h00 et 16h00

62 INFRACTIONS

Vous avez été victime d'une infraction : contactez

le Service ASSISTANCE aux victimes du lundi
au vendredi de 8h00 à 16h00

02/651.11.09 - Fax : 02/652.16.11

63 ALARMES

Recherche de systèmes d'alarme, devis,...

www.policeonweb.be

64 PRÉVENTION

- D'abord prendre de bonnes habitudes :
- Assurer une bonne gestion des clés; pas de clé sous le paillason ou un pot de fleur
- Simuler une présence, avertir les services de police (demander la fiche habitation)
- Vider la boîte aux lettres
- A l'intérieur : placer minuteries sur lampes et radios
- A l'extérieur : placer éclairages avec détecteurs, tailler les haies, pas d'échelle,...
- Fermez toujours portes et fenêtres à clé, fermez les barrières d'accès même basses
- Ne pas exposer les objets de valeur, avoir des photos de ces objets
- Plus : renforcer portes et fenêtres en plaçant des verrous et vitrages de sécurité

- Plus : installer un système d'alarme qui doit être agréé par une firme reconnue par le SPF Intérieur et répondre à certaines obligations de la réglementation en la matière.
- Plus amples renseignements : consulter la brochure d'information de la police
- Aides de la commune : l'Administration communale de Rixensart alloue une prime de 25 % une fois par an et plafonnée à 250 € sur les factures de sécurisation
- 02/651.11.09 - Fax : 02/652.16.11
- Déduction fiscale sur certains matériels de sécurité : voir liste à la Commune.

65 ARNAQUES, VOLS PAR RUSE

- Ne jamais laisser entrer des personnes qui se font passer pour un agent de police, un employé de distribution eau, gaz, électricité, un récolteur de fonds, un ouvrier pour petits travaux.
- Vérifier l'identité par la fenêtre ou le judas, ne jamais laisser entrer sauf si vous avez reçu une information préalable.
- Attention : les arnaques à l'informatique se développent : ne jamais communiquer son code bancaire, répondre à des messages qui demandent de l'argent,...
- En cas de perte ou de vol de cartes de banque, faire désactiver la carte via Card Stop au **070/344.344.**
- Perte de carte d'identité, de permis de conduire : déposer immédiatement plainte à la police.

7. LOGEMENT

7.1 PRIMES, RÉDUCTIONS, ALLOCATIONS

Pour pouvoir rester vivre à domicile le plus longtemps possible, il est parfois nécessaire d'aménager le logement : modifier une salle de bain, installer un monte-escalier, adapter son logement pour accueillir un proche à domicile. Différentes primes et réductions existent selon la situation de chacun :

7.1.1 PRIMES À L'ADAPTATION DU LOGEMENT

Sous certaines conditions, la province du Brabant wallon octroie une prime égale à 50% des travaux d'aménagement, notamment pour les travaux suivants :

- installation d'un monolift/fauteuil élévateur
- installation de sanitaires adaptés
- aménagement des voies d'accès extérieures et intérieures

010/23.60.93 - logement@brabantwallon.be

7.1.2 FONDS SOCIAL DU CHAUFFAGE

- Cette ASBL créée en collaboration entre les pouvoirs publics, les CPAS et le secteur pétrolier octroie une intervention sous certaines conditions pour l'achat de combustible domestique (gasoil de chauffage, pétrole lampant et gaz propane en vrac).

- Les personnes concernées sont les ménages BIM, les personnes à revenus limités,...
- Informations : Service « énergie » du CPAS 02/655.14.22

7.1.3 INTERVENTION DANS LES FRAIS DE TÉLÉPHONE ET DE SÉCURITÉ VIGILANCE

Toute personne âgée de 75 ans et plus ou reconnue comme handicapée, qui jouit du tarif social téléphone, qui a le statut « d'isolé » peut bénéficier d'une intervention :

- dans les frais de placement et d'abonnement du téléphone
- dans les frais de placement et d'abonnement dans le système de sécurité vigilance

7.2 LOGEMENTS ET HÉBERGEMENTS

7.2.1 LOGEMENTS SOCIAUX A RIXENSART

• CPAS - 53 logements :

- 40 logements, rue de Messe
- 8 appartements conventionnés à la SCRL Notre Maison, rue de Messe
- 1 appartement conventionné à la SCRL Notre Maison, avenue Georges Marchal
- 4 flats de dépannage.

02/655.14.09

• COMMUNE - 77 logements :

A Genval : 21 logements type moyen et type social :

- Avenue Normande, 2 : 5 logements
- Rue de Rixensart, 65-69 : 2 logements
- Rue du Vallon, 10-12 : 13 logements
- Fond Tasnier, 16 : 1 logement conventionné

• A Rixensart : 6 logements type social :

- Avenue Georges Marchal, 4-8 : 6 logements conventionnés

• A Rosières : 50 logements type moyen :

- Rue de la Hulpe, 97 et 99 : 21 logements
- Rue Rosier-Bois, 18 - 32 : 9 logements
- Place Ardelle, 1-9 et 25-35 : 20 logements

Renseignements : Régie foncière - 02/634.21.46

- LOGEMENTS DE TRANSIT ET D'INSERTION

9 logements répartis entre Rixensart et Genval.
Renseignements: Service D'Clic - 02/651.16.80

Logement

722 MAISONS DE REPOS PRIVÉES

LA RESIDENCE DU LAC :

74 lits MR et 35 lits MRS

Avenue Albert 1er, 319 - 1332 Genval

02/654.25.70

HOME BETHANIE (La Prévoyance évangélique):

38 lits MR et 30 lits MRS

Rue du Bois Pirart, 127 - 1332 Genval

02/655.00.70

723 SENIORIES

LE VAL DE LASNE :

av. Franklin Roosevelt, 124, 1330 Rixensart

101 appartements mais pour les contacts,

consulter le site www.levaldelasne.be

724 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

- SENOAH ASBL (anciennement INFOR HOMES WALLONIE) vous conseille et vous accompagne dans la recherche d'un lieu de vie adapté, allant du domicile à l'entrée en maison de repos, en passant par les résidences-services et les habitats alternatifs

081/22.85.98 ou sur rendez-vous,

Avenue Cardinal Mercier, 22 - Namur

- SOLIVAL ASBL propose gratuitement un audit d'adaptabilité de votre logement : accès extérieurs, analyse des pièces de la maison, la salle de bain, ... Il est accessible à tous dans la perspective du maintien à domicile.

070/22.12.20 - info@solival.be

www.solival.be

Résidence du

Maison de repos - Maison de repos et de soins



319 rue Albert 1er

1332 Genval

anne.huyghe@residencedulac.be

 00 32 2 654 25 70

 00 32 2 654 25 71

<http://www.residencedulac.be>



8. MOBILITÉ

81 TRANSPORTS OFFERTS PAR LE CPAS - TAXI SOCIAL

A partir de mi-novembre 2017, le CPAS de Rixensart met un service de taxi social à votre disposition à prix modique. Si vous n'avez pas de moyens de déplacement pour vous rendre à des rendez-vous importants tels que médecins, cliniques, administration communale, etc..., à condition de prévenir au moins 2 jours à l'avance, vous pouvez faire appel à ce service. Les personnes précarisées, parmi lesquelles les personnes à mobilité réduite, sont prioritaires. Renseignements et réservations: 02/655.14.09

82 ENTRAIDE ET DÉPANNAGE

A la Maison Communale : permanence téléphonique les lundis et jeudis de 9h00 à 11h00.
02/653 01 81

83 TRANSPORTS EN COMMUN

- **SNCB** - Gares de Genvall ou Rixensart
- Avec une **Key Card** utilisable par une ou plusieurs personnes, vous pouvez vous rendre dans toute gare de la Région de Bruxelles-capitale, ou dans une des 20 gares proches situées en Brabant wallon.
- Si vous avez plus de 65 ans, achetez le billet Senior pour un aller-retour vers toute gare belge, au tarif senior valable sous certaines conditions.

Plus d'informations : SNCB, Service clientèle.
Tél : 02/528.28.28

- **TEC** Si vous avez plus de 65 ans, vous pouvez vous procurer, au tarif Senior, un abonnement annuel vous permettant de circuler sur tout le réseau des TEC.

La commune de Rixensart est d'ailleurs desservie par plusieurs lignes, à savoir :

- 14 - Navette de Rixensart
- 15 - Navette de Genvall - Rosières

- 366 - Court-St-Etienne, Rixensart, Genvall, La Hulpe, Boitsfort, Ixelles
 - 36 - Braine-l'Alleud, Waterloo Mont-St-Jean, Plancenoit, Lasne, Rixensart, Wavre
 - 38 - Rosières, Genvall, Rixensart, Limal, Wavre
 - 58 - Genvall, Lasne, Waterloo, Braine-l'Alleud
 - 125 - Waterloo, Lasne, Rixensart, Wavre
 - 128 - Rosières, Genvall, Waterloo-Argenteuil
- Plus d'informations et horaires : 010/23.53.53
www.infotec.be

84 ÉQUIPES D'ENTRAIDE BRABANT WALLON ASBL

- Pour faciliter le transport des malades, une équipe de bénévoles se met à la disposition des aînés et des personnes à mobilité réduite de Rixensart pour les transporter à l'hôpital ou à une consultation. Il est seulement demandé une participation dans les frais du chauffeur.
- Faire la demande au moins 2 jours ouvrables à l'avance.

Contact : 02/653.47.33.

Permanence les mardis et jeudis de 9h30 à 12h00.

85 TRANSPORTS OFFERTS PAR LES MUTUELLES

Si vous avez un rendez-vous médical ou personnel et que vous avez des difficultés à vous déplacer, vous pouvez obtenir l'aide de votre mutuelle qui mettra à votre disposition un moyen de transport adapté.

Renseignements : voir [Les Mutuelles 4.5](#)

86 VÉLO ÉLECTRIQUE

Il est possible, soit d'acquérir un vélo à assistance électrique, soit d'équiper son vélo d'un kit d'assistance électrique. Dans les deux cas, la Province du Brabant wallon offre une prime à l'achat avec un plafond de 200 €.

9. PENSIONS

91 DEMANDE DE PENSION DE RETRAITE, DESURVIE

Que ce soit pour la pension de retraite, la pension de survie, l'allocation de transition et la Garantie de Revenus Aux Personnes Âgées (GRAPA), et quel que soit le régime, les procédures de demande sont actuellement les mêmes, à savoir :

- en s'adressant au service social de la Commune - 02/634.21.65

- en téléphonant au numéro vert unique et gratuit : **1765** de 9h00 à 13h00 et de 13h00 à 17h00 sauf le vendredi jusqu'à 16h00, également accessible depuis l'étranger via le +32.78.15.17.65 (numéro payant). Ayez votre numéro de registre national à portée de main. (ce numéro se trouve au verso de la carte d'identité);

- par www.mypension.be : pour garantir la sécurité du système, il faut s'identifier au moyen d'un lecteur de carte et de la nouvelle carte d'identité (qui est électronique) ou d'un TOKEN reçu lors de l'inscription (système identique à TAX ON WEB);

- pour les régimes des travailleurs salariés, des services publics et la GRAPA, en s'adressant au SERVICE FEDERAL DES PENSIONS (SFP) - Tour du Midi - 1060 Bruxelles ou au bureau régional de l'INASTI - Chaussée de Bruxelles, 49 - 1300 Wavre (3ème vendredi de chaque mois de 10h00 à 12h00);

- et pour les travailleurs indépendants, en s'adressant à l'INASTI, au bureau régional - Chaussée de Bruxelles, 49 - 1300 Wavre 010/68.55.11 - www.rsvz-inasti.fgov.be

Vous pouvez réaliser une simulation de votre pension via internet sur le site :

www.mypension.onprvp.fgov.be

Aucune demande n'est nécessaire si le conjoint décédé bénéficiait déjà d'une pension de retraite; l'octroi de la pension de survie sera examiné d'office.

92 GRAPA - GARANTIE DE REVENUS AUX PERSONNES ÂGÉES

La GRAPA est une prestation pour les plus de 65 ans qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants.

Lorsque vous atteignez 65 ans, le Service Pensions (SFP) examine automatiquement votre droit à la GRAPA :

- Vous avez déjà demandé une pension de salarié ou d'indépendant

- Vous percevez déjà une pension de salarié ou d'indépendant dont le montant n'empêche pas l'octroi de la GRAPA

- Etre belge ou citoyen de l'Union Européenne ou citoyen d'un pays avec lequel la Belgique a signé une convention.

Tel : 1765 ou 02/634 21 65

93 BIM - BÉNÉFICIAIRE DE L'INTERVENTION MAJORÉE

- Ce statut est octroyé AVEC ou SANS contrôle des revenus selon la situation de chacun.

- Il donne des avantages en matière de soins de santé.

- Pour des renseignements complémentaires, contactez votre Mutualité ou le CPAS

10. ENVIRONNEMENT

Mission : Développement du potentiel environnemental de la commune à plusieurs niveaux par la protection du patrimoine naturel et gestion optimisée des déchets.

Contact : voir Services communaux.

10.1 DÉCHETS ET ENCOMBRANTS

Un calendrier édité chaque année et envoyé, toutes boîtes, informe sur les collectes : jours, horaires et détails sur les ramassages spéciaux.

10.2 DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE

Missions :

- Constater les problèmes de sécurité et de nuisances publiques.
- Sensibilisation, avertissements...
- Végétation dépassant sur la voie publique : passages étroits ou impossibles, danger...
- Conflit de voisinage : Justice de Paix, des conseils généraux peuvent être donnés.
- Consultations pour le bénéfice d'autres (Travaux, Urbanisme, ...).
- Stérilisation des chats errants.

02/634.35.68 - 0474/05.36.67
agent.constatateur@rixensart.be

10.3 ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Pour financer vos travaux d'économie d'énergie, vous pouvez faire appel à différentes aides publiques, à savoir :

- Pour LES TRAVAUX D'ISOLATION DU TOIT, il peut être obtenu une réduction d'impôts sur le revenu à concurrence de 30 % du coût avec un maximum de 3.070 € (exercice 2017). En outre, la Région wallonne accorde des primes pour les travaux d'isolation du toit, du sol et des murs, pour des installations de chauffage et d'eau chaude ou un audit énergétique.

- Pour LES PANNEAUX SOLAIRES, pour les petites installations faites avant le 1er mars 2014 (la date du contrat, le RGIE de l'installation faisant foi), vous pouvez recevoir des Certificats Verts qui garantissent un amortissement des installations sur 7 ans. Pour celles réalisées après le 1er mars 2014, c'est le mécanisme de soutien Quali watt qui s'applique, il prévoit le versement d'une prime annuelle pendant 5 ans par le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) auquel l'installation est raccordée. Attention, ce dispositif Quali watt prend fin le 30 juin 2018.

Vous pouvez aussi obtenir un prêt à tempérament sans intérêt auprès de la Société wallonne de crédit social si vos revenus globalement imposables ne dépassent pas 93.000 €.

Renseignements :

www.energie.wallonnie.be,

www.cwape.be ou

www.logement.wallonnie.be

ou le numéro de téléphone 1718

ou le Guichet Énergie Wallonie

Avenue Reine Astrid, 15 - 1340 Ottignies
010/40.13.00



11. FIN DE VIE

11.1 DISPOSITIONS DE SUCCESSION

• Héritage

- Lors du décès d'un proche, une des premières démarches consiste à contacter le notaire mais le passage chez un notaire devrait déjà s'envisager anticipativement.

Informations : www.notaire.be

- Pour la dévolution de votre succession, il peut en effet vous conseiller en fonction de votre situation familiale et patrimoniale en vue de répondre au mieux à vos souhaits et de réduire l'impact des droits de succession, et ce, en toute légalité.

- La première consultation est toujours gratuite.

- Il existe, en effet, une panoplie d'outils qui peuvent être envisagés pour planifier sa succession, notamment ceux-ci :

• Contrat de mariage

- La loi y règle le sort du patrimoine au décès de l'un des époux.

- Des modifications peuvent y être apportées par un acte notarié modificatif : par exemple, si le contrat de mariage prévoit la clause « tout au dernier survivant » et en vue d'éviter des droits de succession fort élevés, il peut être envisagé d'adapter cette clause.

• Donations et autres libéralités

A condition de respecter la réserve attribuée au conjoint survivant et aux descendants et de ne pas se dépouiller soi-même, il peut être consenti aux futurs héritiers l'une ou l'autre libéralité, comme :

- une donation immobilière qui requiert un acte notarié et est soumise à des droits de donation qui sont moins élevés depuis le 1er janvier 2017;

- une donation d'argent ou titres qui ne donne lieu qu'à des droits de donation libératoires et réduits à 3,5 et 5,5 % (en Région Wal-

lonne) selon le degré de parenté; et même sans paiement d'un droit de donation si le

décès intervient après plus de 3 ans. Dans ces cas, il est recommandé d'établir un pacte adjoind à donation en vue d'avoir une preuve et d'en fixer les conditions et ensuite, envoyer un exemplaire par recommandé.

- l'achat scindé d'un immeuble c'est-à-dire un achat au nom des enfants pour la nue-propriété et au nom des parents pour l'usufruit : le prix est payé par les enfants avec l'argent que vous leur avez donné au préalable. Si cette donation a été soumise au droit de donation de 3,3 %, ce bien sera exonéré de droits de succession.

- la renonciation à une succession au profit des petits-enfants;

- une remise de dette;

- etc...

Il existe des experts spécialisés pouvant vous conseiller sur les différentes solutions existantes pour payer le moins de droits de succession possible.

• Testament

- Il y a plusieurs façons de faire son testament : olographe, c'est-à-dire écrit impérativement à la main, daté et signé;

- par acte dicté au notaire devant 2 témoins; il sera daté et signé par le testateur;

- international : il doit être écrit ou dactylographié, signé par le testateur devant 2 témoins qui attesteront que le testament a bien été signé et ensuite, remis au notaire.

- On peut modifier son testament à tout instant jusqu'au dernier moment pour autant que l'on respecte les formes précitées.

- Pour réduire les droits de succession, vous pouvez notamment faire des legs aux petits-enfants.

- En l'absence de parents proches, vous pouvez aussi prévoir des legs au profit d'institutions scientifiques, philanthropiques, environnementales ou culturelles.
- Vous pouvez aussi stipuler un legs en duo, à savoir une partie au profit d'une ASBL ou une fondation et l'autre partie pour une personne qui vous est chère, en prévoyant que les droits seront payés uniquement par ladite ASBL ou fondation.

• Assurance-vie ou Assurance-décès

- Selon les cas, le capital versé est soumis en tout ou en partie aux droits de succession ou encore totalement exonéré.
- Ceci dépend notamment de l'identité du souscripteur, des bénéficiaires ou de la personne ayant versé les primes.
- La clause relative aux bénéficiaires doit être également bien pensée pour éviter les problèmes éventuels avec les héritiers.

• Décès

Cet évènement douloureux nécessite de nombreuses formalités administratives à accomplir. Nous en donnons ici la liste et l'ordre des priorités :

1. - Obtenir le certificat de décès établi par le médecin.
 - Prendre contact avec les pompes funèbres qui, le plus souvent, se chargent de la déclaration et de l'obtention des certificats et extraits d'actes de décès.
 - Informer la (les) banque (s) du défunt.
 - Informer le notaire.
2. - Informer les compagnies d'assurances, l'employeur du défunt, les organismes de pension, la mutuelle/caisse d'assurance maladie, la caisse d'allocations familiales (en cas d'enfants bénéficiaires).
 - Informer le propriétaire de l'immeuble loué par le défunt, le locataire du lieu mis en location par le défunt.

3. - Informer la division d'immatriculation des véhicules (si la plaque est au nom du défunt), la compagnie du téléphone, de télédistribution, du gaz, de l'électricité, des eaux.

La Fondation Roi Baudouin a édité une brochure relative à ces formalités - [02/500.45.55](tel:025004555)

11.2 DERNIÈRES VOLONTÉS

- Association pour le droit de mourir dans la dignité asbl
- Obtenir que soit respecté le droit pour tout malade d'être pleinement informé, s'il le désire, sur son état ainsi que le droit pour le malade, dûment informé, de refuser un traitement, de refuser tout «acharnement thérapeutique», de bénéficier des meilleurs soins palliatifs et s'il se trouve dans une situation médicalement sans issue, d'obtenir à sa demande une aide médicale active pour provoquer le décès.
- Veiller à ce que la législation dépénalisant l'euthanasie soit effectivement appliquée lorsque les conditions définies par la loi sont présentes (situation médicale incurable et grave, état de souffrance physique ou psychique insupportable, demande exprimées sans équivoque par le patient conscient ou par une déclaration anticipée s'il est irréversiblement inconscient).
- Veiller à ce que la loi relative aux droits du patient soit respectée et qu'une déclaration anticipée comportant notamment le refus de traitements dégradants soit effectivement prise en compte dans des situations pénibles mais qui se trouvent en dehors du champ d'application de la loi relative à l'euthanasie (par exemple l'incapacité de s'exprimer sans état d'inconscience irréversible).
- Apporter aux membres toute l'aide et le soutien légalement possibles pour obtenir le respect de leurs volontés relatives à leur traitement ou à leur fin de vie.
- Obtenir une législation autorisant l'assistance au suicide dans des circonstances bien définies et contrôlées de grandes souffrances qui ne

Fin de vie

- sont pas couvertes par la loi relative à l'euthanasie.
- Obtenir que la déclaration anticipée d'euthanasie puisse s'appliquer dans certaines situations sans issue qui s'accompagnent de grandes souffrances même si l'inconscience n'est pas absolue.
 - Apporter un soutien logistique au Forum EOL qui regroupe des médecins particulièrement concernés par les questions relatives à la fin de la vie et qui sont à la disposition de leurs collègues pour des avis ou de l'aide.

Chacun doit avoir le droit de faire respecter ses volontés, y compris éventuellement celle de renoncer à la vie.

Siège de l'ASBL - 02/502.04.85
Fax : 02/502.61.50 - info@admd.be
Antenne du Brabant wallon centre
0478/46.20.95 - nadlu@skynet.be

• Soins palliatifs

- Si la mort est inéluctable, elle ne doit pas être synonyme de souffrance, de solitude, et de désespoir. Une nouvelle approche dans l'accompagnement des patients en fin de vie s'est développée à la fin des années 60 : c'est ce qu'on appelle les soins palliatifs.
- Les soins palliatifs remettent à l'avant-plan des notions essentielles, telles que l'échange, l'écoute, le respect, avec la famille et les soignants, pour que la douleur physique et morale s'efface au profit d'une fin de vie apaisée.
- Pour les soins palliatifs à domicile, une aide financière peut être octroyée par les mutuelles dans certaines conditions.
- Tout salarié ou agent de la fonction publique peut obtenir une interruption de carrière en vue de prodiguer des soins palliatifs.

Informations :

- Association des soins palliatifs en Région wallonne - www.soinspalliatifs.be
- Les Mutuelles
- Fédération belge contre le cancer
02/736.99.99 - commu@cancer.be
www.cancer.be
- Voir « Aides et Soins à domicile »
- Domus Asbl - 010/84.15.55
www.domusasbl.be

• Euthanasie

- Toute personne peut faire enregistrer auprès d'une administration communale une déclaration anticipée en matière d'euthanasie répondant aux conditions fixées par la législation en vigueur. Ladite déclaration peut être faite à tout moment et être révisée ou retirée. Elle reste valable 5 ans à compter de la date de déclaration. Elle doit donc être renouvelée.
- L'enregistrement de la déclaration est facultatif. Si elle n'a pas été enregistrée, elle est parfaitement valable.
- Le formulaire de déclaration anticipée est disponible au service Population/Etat civil.
- Il est complété par le demandeur et doit être signé par deux témoins majeurs dont un au moins n'ayant aucun intérêt matériel au décès du demandeur.
- Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser :
 - à l'Administration communale, service Etat civil : 02/634.21.60 ou 02/634.21.61 ou
 - à l'Association pour le droit de mourir dans la dignité - Rue du Président, 55 - 1050 Bruxelles 02/502.04.85
info@admd.be, www.admd.be

• Don d'organe

Si vous êtes belge ou domicilié en Belgique depuis plus de 6 mois, la loi autorise le prélèvement de vos organes après votre décès, sauf si :

- vous exprimez explicitement votre refus de votre vivant via un formulaire dûment rempli et adressé à l'Administration communale 02/634.21.60 - 02/634.21.61
- votre famille proche (enfants, parents ou conjoint) s'y oppose

• Don du corps à la science

- Il faut prendre contact avec le Service d'Anatomie Humaine de l'Université de votre choix; ce service est à l'écoute pour répondre à toutes vos questions.

- Une fois la décision prise, quelle qu'en soit la motivation, laquelle ne sera jamais demandée, le donateur est invité à compléter et signer le formulaire actant sa volonté de donner son corps.

- Pour éviter une surprise éventuelle ou un conflit familial au moment du décès, il est vivement conseillé au donateur de parler de sa décision à ses proches.

- Il est prudent aussi d'en avertir son notaire, voire le cas échéant, l'hôpital ou la maison de repos.

- Il est important de stipuler qui aura la charge des restes du défunt.

11.3 MODES DE SÉPULTURES

INHUMATION : mise en terre du défunt.

CRÉMATION : destruction du défunt par le feu.

DISPERSION DES CENDRES : acte par lequel les cendres du défunt sont dispersées dans un endroit déterminé, soit au centre de crémation même, soit en un lieu exprimé par le défunt. A noter qu'il est également permis de conserver les cendres chez soi, dans une urne.

COLUMBARIUM : niches où sont conservées les cendres d'un défunt.

11.4 ENTREPRISES FUNÉRAIRES

Les entreprises funéraires vous renseignent sur toutes les possibilités de services et de sépultures.

Funérailles

- Funérailles Delbrassinne - Rue de la Gare 1330 Rixensart - **02/652.02.68.**
- Funérailles Boon - Avenue des Combattants 1332 Genval - **02/653.60.76.**
- Funérailles Mathy - Rue de Rosières 26 1332 Genval - **02/653.43.40.**
- ALVEUS, entreprise de pompes funèbres écologique - **0800/123.20.**

Cimetières

- Cimetière de Bourgeois : Rue Denis Deceuster.
- Cimetière de Rixensart : Rue de l'Institut.
- Cimetière de Genval : Avenue de la Closière.
- Cimetière de Rosières : Avenue Van Beethoven.

Renseignements au service de l'Etat-Civil de Rixensart : 02/634.21.60 et 61.

Crémation

Crematorium Champ de Court
Drève Goblet d'Alviella, 1
1490 Court-Saint-Etienne - 010/61.65.26
www-crematorium-champdecourt.be



12. QUE FAIRE EN CAS DE ?

- **TÉMOIN D'UN ACTE SUSPECT** : appeler le 101 (Police Fédérale)
- **TAPAGE DE VOISINAGE** : d'abord communiquer avec ses voisins qui ne se rendent peut-être pas compte des nuisances ; c'est aussi un moyen de créer du lien social. Si pas de solution : police locale : 02/651.11.11 ou le 101
- **ODEURS SUSPECTES OU DÉRANGANTES** : 0800/87.087 (numéro gratuit)
- **INCIVILITÉS** : ce sont les actes qui gênent ou empêchent de vivre au sens définis par le règlement communal et qui, une fois constatés, peuvent entraîner pour l'auteur des sanctions administratives qui peuvent aller de 50 à 350€ - Police locale : 02/651.11.11 ou le 101.
- **DÉGRADATIONS DE L'ENVIRONNEMENT** : débris abandonnés, plantations saccagées, arbres abattus,... 02/634.35.68 ou 0474/05.36.67
agent.constatateur@rixensart.be
- **PERTE OU VOL** : voir ARNAQUES, VOLS PAR RUSE.

OMNIATEC
Depuis 1970

Un chauffagiste près de chez vous !

La société OMNIATEC, basée à Rixensart, est spécialisée dans tous les travaux de chauffage.

Quel que soit votre problème :

- Panne de chauffage
- Besoin d'une nouvelle chaudière (spécialiste Vaillant)
- Entretien périodique
- Fuite en chape, placement de radiateurs, vannes thermostatiques,...

**Rue de la Bruyère, 23
1332 Genval (Rixensart)
Tél. : 02/654.18.52
info@omniatec.be**



SAM-Drive, Société située à Lasne et fondée en 2014, est un service de transport familial qui peut vous faciliter la vie.

Nous disposons de 15 véhicules très confortables pour vous emmener partout (en Belgique et à l'étranger) pour vos activités culturelles, sociales, sportives, médicales, ... Laissez tomber le stress de la voiture et laissez-vous conduire. Nos chauffeurs (tous de confiance et membres de notre personnel) vous aideront aussi à faire vos courses, vous accompagner chez le médecin ou tout autre service dont vous pourriez avoir besoin.

Voici quelques exemples de prix pour profiter de nos services :

- 55 € pour vous emmener à l'aéroport de Zaventem, Charleroi ou à la gare d'umidi.
- 35 € par heure pour vous prendre chez vous et vous emmener faire vos courses, vous déposer chez le coiffeur, chez un médecin, etc... et vous ramener chez vous.
- 10 € pour vous déposer à une adresse dans les communes de Lasne, Rixensart et La Hulpe.

Alors n'hésitez pas à nous appeler pour tous renseignements au 02/880 32 72 ou nous envoyer un mail asam@sam-drive.be ou réserver votre course sur notre plateforme en ligne en suivant le lien : <https://www.sam-drive.be/my-account/login.php>

Nous sommes à votre entière disposition.

NUMÉROS URGENTS ET UTILES

Services d'urgence

- Ambulance / Pompiers	112
- Police secours	101
- SOS Solitude	02/548.98.08
- Card stop (perte ou vol carte bancaire)	070/344.344
- Centre de prévention du suicide 24/24	0800/32.123
- Centre anti-poison	070/245.245
- Alcooliques anonymes	078/152.556
- Odeur de gaz (ORES)	0800/87.087

Santé

- Médecin de garde	02/385.05.00
- Pharmacie de garde	0903/99.000
- Pédiatre	010/45.24.44
- Vétérinaire petits animaux :	02/633.10.35
- Centre des brûlés (Neder-over-Heembeek)	02/268.62.00
- Centre hospitalier d'Ottignies-LLN	010/43.72.11
- Cancer info (Fondation contre le cancer)	0800/15.801
- Respect seniors	0800/30.330

Infos générales

- Administration communale	02/631.21.21
Site: http://www.rixensart.be/vivre-a-rixensart/associations/	
- Poste (rue de Rixensart 31 à 1332 Genval)	02/201.23.45
- ORES-infos générales	078/15.78.01
- ORES-pannes électricité	078/787.800
- Eau SWDE (qui deviendra INBW)	087/87.87.87
- SNCB Rixensart	02/528.28.28
- TEC BW	010/23.53.53

NE JETEZ PAS CE DOCUMENT.

S'il ne vous concerne pas, donnez-le à un ami
ou renvoyez-le à l'Administration Communale:
avenue de Mérode, 75 - 1330 RIXENSART

La Merveille

Jodoigne



Chaussures confort
pour dames et hommes
pour semelles orthopédiques
Chaussures dames en 5 largeurs.

ara | Gabor | MEPHISTO | FIDELIO
solidus | WALDLÄUFER | ROMIKA | VITAL

5, AVENUE DES COMMANDANTS BORLÉE • 1370 JODOIGNE
010/81 12 51 • www.lamerveille.be • Du mardi au samedi de 9h30 à 18h00



Tout est Clean
titres services - repassage
*Nous sommes une agence de titre
service qui réfléchit différemment*

*Un appel peut résoudre tous vos problèmes
de votre maison*
02.653.10.99 - 0495.22.41.51
0486.79.53.95

— NOS AGENCES —

Rue de l'aviateur Huens, 20
1330 RIXENSART (parking du Colruyt)
Rue de l'Atelier, 31 - 1332 GENVAL
(Les papeteries - face à la pharmacie)



Ambulance
Belgium Care

**Ambulanciers brevetés, expérimentés,
enthousiastes et à l'écoute.**



Nos prestations: • Assister et accompagner les patients vers les hôpitaux, les centres de réévaluation, les homes et jusqu'au retour à domicile, avec des véhicules adaptés aux besoins de chacun.

Notre mission: • Simplifier vos déplacements
• Gérer vos démarches administratives



0472/872 624

OPTIQUE DE RAEDT

∞ optique
∞ acoustique



Rue Alphonse Collin, 4a
1330 RIXENSART
+32 (0) 2 653 94 41

info@optique-de-raedt.be
www.optique-deraedt.be

Ouvert du mardi au samedi de 9h à 12h30
et de 14h à 19h.
Sauf le samedi jusque 18h30.
Parking gratuit



Vente et location de scooters
"compactes, facilement transportable, confortable,..."

Showroom est accessible
uniquement sur rendez-vous!



-10% sur la location
ou 1 sac offert
à l'achat d'un scooter
(code Rixensart 2018)



Chemin du Borgendael, 29 A - 1300 WAVRE - Tél.: 010 280 433 - www.goelec.be - info@goelec.be



BANDAGISTE AIDE AU MANTEN A DOMICILE

LOCATION DE MATERIEL MEDICAL

Du lundi au vendredi de 8h45 à 19h00

Le samedi de 8h45 à 12h30

Rue de la Station 2 - 1332 Genval
Tél.: 02/653 64 79 - Fax: 02/652 26 53
Mail: phciederudder@skynet.be



WOLLNIK Marie

infirmière urgentiste conventionnée

firmiers à domicile

0496/811 916

Rixensart et enviRons



Patricia LEBON

Opticienne conseil

Avenue de Merode, 8 - 1330 RIXENSART

Tél.: 02/653 71 29

patricia.lebon.opticienne@skynet.be